

LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Messidor , an VI.



Cédule du roi de Naples, qui enjoint aux barons de son royaume de fournir un homme sur cent dans l'étendue de leurs fiefs. — Bulletin de Rastadt. — Portrait du comte de Jacobi, ministre de Prusse au congrès. — Détails sur la situation de l'Irlande. — Nouvelles diverses de Paris. — Arrêté du directoire exécutif, qui interdit l'entrée du port du Havre aux bâtimens américains.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Naples, le 8 prairial.

On vient de publier une cédule royale, d'après laquelle sa majesté, pour compléter les régimens de l'armée, enjoit à tous les barons de son royaume de fournir, dans le terme d'un mois, un homme sur cent dans l'étendue de leurs fiefs. Cette levée n'aura lieu que parmi les hommes de bonne volonté, & d'âge & de taille requis; le gouvernement leur donnera la paie & l'habit de soldat; ils seront réunis tant que durera l'armement extraordinaire; & lors du licenciement, ils se retireront chez eux avec une médaille d'argent, en témoignage de leur dévouement.

Tout annonce que ces armemens extraordinaires ne sont relatifs qu'à la sûreté du royaume de Naples, & pour prévenir toute attaque imprévue; mais ils indiquent pourtant que la cour est déterminée à employer toutes les ressources de la monarchie pour en empêcher la chute ou l'ébranlement.

De Venise, le 15 prairial.

Nous avons ici une espece d'inquisition d'état, aussi tyrannique que l'ancienne, & composée des mêmes individus. Asconio Molini & Jean Zusto, ex-inquisiteurs d'état, sont chargés de désigner au nouveau gouvernement les Vénitiens qui se sont prononcés dans le tems de la révolution. Sur leur rapport, ils sont bannis à perpétuité sans forme de procès, & privés ainsi de tout moyen de subsistance.

De Pérouse, le 14 prairial.

Les contre-révolutionnaires, après avoir été chassés de Citta di Castello, s'étoient retirés sur la montagne de Sainte-Morie, près des frontieres de la Toscane. Les républicains les ont poursuivis & dissipés entièrement. Plusieurs se sont retirés en Toscane, quoique le grand duc ait formé un cordon pour les empêcher d'y entrer. Plusieurs des chefs & instigateurs de cette révolte, ont été fusillés. On compte dans ce nombre beaucoup de prêtres & de moines.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 25 prairial.

Le citoyen Jean Debry arrivé ici hier, a amené avec lui son épouse & deux jeunes personnes, qui sont ses deux filles. Comme M. le comte de Metternich n'est pas encore de retour de Fribourg, il est vraisemblable que le nouveau ministre français ne fera ses visites qu'après son arrivée, qui doit avoir lieu aujourd'hui. En attendant, il se légitimera auprès de la députation de l'Empire. On pense qu'il ne tardera pas à remettre à sa dernière note une réponse qu'il a sans doute apportée de Paris, à cause de son importance.

Il y a déjà eu cinq conférences à Seltz entre le comte de Cobenzel & François (de Neufchâteau). Le premier objet qu'ils ont traité, est l'affaire de Bernadotte à Vienne. Le gouvernement français ne regarde point comme une satisfaction suffisante la démission du baron de Thugut, parce qu'elle étoit résolue avant cet événement.

De son côté, l'Autriche demande l'exécution littérale du traité de Campo-Formio, & refuse, dit-on, jusqu'à ce qu'elle ait lieu, de reconnoître comme définitive la cession de la rive gauche du Rhin à la république.

Les dettes de la république cisalpine, celles de la Belgique, le sort des réfugiés belges & les révolutions de la Suisse & des états ecclésiastiques dans leurs rapports avec l'Autriche, tel sera, à ce qu'on prétend, le troisieme objet des négociations. Il est notamment question du lieu de la résidence & du sort futur du pape. A cet égard, l'Espagne paroît s'être réunie à l'Autriche pour demander en sa faveur une pension convenable sur les propriétés qu'il a laissées à Rome, & régler ce qui concerne ses successeurs en titre.

M. le comte de Cobenzel est parti ce matin pour Seltz, où il restera la nuit. Il en a fait aussi le voyage avant-hier. Il a passé ici toute la journée d'hier, & a dîné chez le baron de Jacobi, ministre prussien.

M. de Jacobi est très connu par ses talens dans la carrière diplomatique. Avant de venir à Rastadt, il résidoit à la cour de Londres; il avoit été auparavant ministre de Prusse à Vienne. Cette double mission & celle dont il est chargé au congrès de Rastadt, annoncent les connoissances qu'il possède & la réputation dont il jouit. L'attitude politique où se trouve depuis long-tems la cour de Berlin à l'égard de l'Angleterre & de l'Autriche, exige de sa part des choix distingués. Aussi doit-on convenir que nul ministre n'a plus d'adresse, de finesse, de dextérité, & le tact plus sûr que M. le baron de Jacobi. Sa

marche dans les affaires est mystérieuse, suivant l'ancien système de sa cour; elle a en même-tems de l'à-plomb; mais elle est circonspecte ou décisive, suivant la nature des circonstances.

On sait qu'on distingue à Berlin le *parti anglais* & le *parti français*. On croit généralement que M. le baron de Jacobi est du premier, c'est-à-dire, du nombre de ceux qui pensent qu'il importe plus à la Prusse d'entretenir d'étroites liaisons avec l'Angleterre qu'avec la France. Le choix fait de lui pour résider à Londres, accrédite cette opinion, en ce que le roi son maître doit y placer des négociateurs qui soient agréables à cette cour, & qui aient fait preuve en même-tems d'attachement à ses intérêts & de fidélité aux principes adoptés par son cabinet.

Dans la vie privée, M. le baron de Jacobi est remarquable par son esprit, son amabilité, sa politesse & par beaucoup d'ordre dans l'administration de ses intérêts particuliers.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 21. prairial.

Le *Morning-Chronicle* assure que l'armée insurrectionnelle d'Irland, dans le seul comté de Kildare, est déjà forte de 15 mille républicains; que l'Irlande est composée de 32 comtés; que les Irlandais-Unis sont déjà maîtres de six comtés & des ports les plus voisins de Brest.

Les papiers ministériels ne contiennent rien d'important qui n'ait été publié.

Le capitaine Ryan, qui s'étoit chargé de l'arrestation du lord Edouard, est mort de sa blessure.

Le général Faucett a éprouvé un grand échec.

Toutes les malles ont été interceptées par les insurgens. La montagne Noire & les hauteurs de Blackmoor, dans les environs de Wicklow, près de Dublin, servent de retranchemens aux irlandais-unis qui s'y rassemblent de toutes parts.

On fait le plus triste tableau de la situation de Dublin.

On assure que les nouvelles de la déportation des émigrés à Tobolsk & au Kamschatka, ont grossi la phalange des irlandais-unis.

En dépouillant les morts, on a trouvé une femme en habit d'officier, couverte de blessures, toutes honorables: elle étoit entourée d'un grand nombre de victimes.

Dans les environs de Narraghmore, on a saisi une amazone qui venoit de faire sauter la cervelle à un colonel royal.

Plusieurs lords ont retiré leurs noms de la liste du club des Wigs. Le bruit couroit que ce club alloit être dissous & abandonné; il en est arrivé autrement. Sa dernière séance a été très-nombreuse & du plus grand intérêt. Le président a été le duc de Bedford; il a promis solennellement de vaincre ou de succomber à la droite de Fox.

Fox, dans sa réponse au duc de Bedford, a parlé si éloquentement des tristes destinées de lord Edward (Fitzgerald), son parent, qu'il a arraché des cris & des larmes. Suffoqué souvent lui-même par des soupirs & baigné de pleurs, il a été forcé de s'interrompre. Il a conjuré les amis de la liberté d'espérer des tems plus favorables à la cause des opprimés.

Des toasts à Erskine & à la procédure par jurés, ont terminé cette réunion.

Quelques-unes de nos gazettes nous assurent, sur la foi des gazettes allemandes, que nos agens ont reçu de la Porte un accueil très-distingué.

Des avis du 19 prairial annoncent qu'Horatio Nelson est arrivé à Gibraltar pour attendre la flotte de Toulon. On se perd aussi ici en conjectures sur le bat de cette flotte & sur les mesures de notre gouvernement pour lui fermer tous les passages.

Des lettres du lord Saint-Vincent viennent d'arriver à l'amirauté. Le secret de ses dépêches est bien gardé.

On a reçu une lettre de M. Anderson, directeur du jardin botanique de l'isle Saint-Vincent aux Indes Occidentales, par laquelle on apprend que l'arbre-à-pain réussit à merveille dans cette isle. On se rappelle qu'en 1790, cinquante jeunes plants y furent apportés d'Otahty par le capitaine Bligh; ils avoient depuis six pouces jusqu'à deux pieds de haut; ils ont maintenant de vingt à trente pieds, sur trois à trois pieds & demi de circonférence. Ils ont résisté, contre toute attente, aux plus violens ouragans. Le fruit pese de quatre à dix livres. On le cuit au four comme le pain. On a envoyé à la société royale du biscuit fait avec cette farine, & on l'a trouvé très-bon.

Dans une des dernières séances du comité de la chambre des communes, qui s'occupa de la pêche du harang, un membre observa que le pape étant chassé de Rome, l'Italie alloit vraisemblablement se faire protestante: *Dieu nous en préserve*, s'écria un autre membre. *Comment*, dit le premier? *Seriez-vous fâché de voir s'accroître le nombre des bons protestans? Et que ferions-nous alors de nos harangs?* répliqua celui-ci.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Bastia, le 14 prairial.

Quand le grand convoi de Toulon passa à la vue de ce port, le 7 prairial, le général Berthier, qui étoit sur le même vaisseau que Buonaparte, descendit à terre & s'y arrêta environ cinq heures. Après avoir donné quelques ordres secrets, il regagna son bord. Le 11, le convoi étoit devant l'isle de la Magdelaine, où il a été renforcé par la division qui l'y attendoit, ainsi que par une autre division arrivée hier de Nice dans notre port. Le lendemain 12, la plus grande partie de la flotte étoit à la vue de Cagliari.

De Bruxelles, le 28 prairial.

On mande de Wesel qu'il vient d'arriver à l'armée prussienne d'observation qui occupe les bords du Weser, un aide-de-camp du roi de Prusse, porteur de dépêches que l'on dit très-importantes, mais dont on ignore encore le contenu. Tout ce que l'on sait de positif à cet égard, c'est qu'il y a eu à Minden un conseil de guerre, où cet aide-de-camp a assisté, & à l'issue duquel il est reparti. On présume que ces dépêches sont relatives au prochain voyage du roi dans ses états de Westphalie.

Avant-hier à deux heures du matin le feu prit à la maison du receveur des impositions du département de la Dyle; en peu de tems l'incendie devint si violent, que les deux maisons voisines, ainsi que celle du receveur, furent réduites en cendres. Cependant on a sauvé tout l'argent de la république. En même tems un violent incendie réduisoit en cendres dix-sept maisons d'Assche; gros bourg à trois lieues de Bruxelles.

De PARIS, le 1^{er} messidor.

On dit qu'il est arrivé aujourd'hui au directoire deux courriers de Toulon. Il ne transpire encore rien des dépêches qu'ils peuvent avoir apportées. On prétend cepen-

dant que l'un d'eux a annoncé qu'un avis envoyé par Buonaparte, avoit été pris au moment d'entrer dans le port de Toulon.

— *A beaucoup de loin.* Aussi un voyageur profitant peut-être de cet avantage, assure qu'à Constantinople, d'où il arrive, on pense généralement que l'expédition de Toulon est destinée à reprendre la Crimée aux Russes & à la rendre aux Turcs qui, en échange, nous livreroient, pour de nouvelles colonies, une partie de l'Égypte; il croit, en conséquence, ou du moins il dit que notre flotte se réunira, en passant, à la flotte ottomane.

— La citoyenne Buonaparte a passé à Lyon, le 24 prairial, se rendant aux eaux de Plombières. Elle doit y rester un mois, & aller, dit-on, ensuite en Égypte rejoindre son mari. On assure qu'elle a reçu de lui, le 21, une lettre, des eaux de la Sardaigne, portant qu'il va mettre garnison à Malthe, pour poursuivre ensuite sa route.

— Barras ne se portant pas fort bien depuis quelque tems, est à la veille d'aller prendre les eaux dans le ci-devant Bourbonnois. Il doit écrire, un de ces jours, au corps législatif, pour en obtenir, aux termes de l'article 164 de la constitution, une autorisation pour s'éloigner de Paris, au-delà de 4 myriamètres, (8 lieues moyennes).

— Le citoyen Schimmelpinné, nouveau ministre plénipotentiaire de la république batave, est arrivé ce matin à Paris, accompagné de l'amiral de Winter, qui vient se concerter avec le directoire exécutif, sur les mesures à prendre relativement à l'expédition contre l'Angleterre.

— C'est à Götting, en Allemagne, que se rend le célèbre astronome Lalande. C'est là qu'est le plus grand & le plus bel observatoire de l'Europe.

— Le citoyen Darius, homme de loi d'Evreux, y avoit été arrêté comme prévenu d'avoir voulu faire égorger quatre cents patriotes & d'avoir formé le projet de marcher sur Paris avec deux mille royalistes d'élite, pour enlever les membres du directoire. Il a paru devant le tribunal criminel, & il vient d'être acquitté à l'unanimité.

— Les environs de Nancy ont été ravagés par un terrible ouragan. Dans plusieurs endroits, il est tombé une grêle de la grosseur d'une noix. On cite un laboureur qui a eu six chevaux entraînés par les eaux & noyés.

— Il va, dit-on, passer par Strasbourg un corps de 30 à 40 mille hommes qui poursuivra sa marche sur le Haut-Rhin.

— On mande de Lausanne, le 16 prairial, que des troupes françaises, en passant le mont Saint-Bernard, ont tiré plusieurs coups de fusils; que ce bruit a ébranlé les neiges & fait rouler sur eux une avalanche qui en a emporté plusieurs. On ajoute que la cavalerie n'a pas pu passer, & a été obligée de rétrograder.

— Il est décidé que le pape se rendra, au moins *provisoirement*, dans l'isle de la Sardaigne.

— Le prétendu trésor dont on crie la découverte dans les rues, se réduit à quelques bijoux trouvés aux environs du pont Tournant, qui conduit aux Tuileries. Des orfèvres les ont évalués 364 livres, que les inspecteurs de la salle des conseils ont aussitôt distribuées aux ouvriers.

Tirage de la loterie nationale, du 1^{er} messidor.

36. 46. 82. 44. 39.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 7 prairial, an 6.

Le directoire exécutif, considérant que chaque jour on acquiert de nouveaux indices des coupables intelligences qu'entretiennent les ennemis de la république avec les malveillans de l'intérieur :

Considérant que les motifs qui ont fait interdire aux américains l'entrée des ports de Brest, l'Orient, Rochefort, Toulon & Dunkerque, sont applicables au port du Havre, contre lequel il a lieu de craindre que la perfidie anglaise ne dirige spécialement ses funestes intrigues;

Où le rapport du ministre de la marine & des colonies, arrête :

Art. 1^{er}. L'entrée du port du Havre est interdite aux bâtimens américains.

II. Ceux des bâtimens de cette nation qui se trouveront maintenant au Havre, seront tenus d'en sortir sous le plus bref délai.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 1^{er} messidor.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques, dont il sera fait mention au procès-verbal.

Pison-Dugaland présente à la discussion un projet de résolution sur les indemnités à accorder à ceux dont les propriétés ont été employées au service public; déjà deux articles de ce projet avoient été adoptés dans une des précédentes séances; mais il s'étoit élevé des difficultés sur la manière dont les paiemens s'effectueroient dans le cas où les fonds mis à la disposition des ministres ne seroient pas suffisans; en conséquence, Pison reproduit le projet avec deux articles nouveaux; il est adopté. Voici ce qu'il porte en substance :

1^o. Ceux qui, depuis le 14 juillet 1789, ont fait le sacrifice de leurs propriétés pour le service public, recevront une juste indemnité qui sera prise sur les fonds mis à la disposition des ministres pour les dépenses imprévues.

2^o. Le paiement de ces indemnités se fera successivement, selon la date de l'expropriation.

3^o. Si les fonds mis à la disposition des ministres pour les dépenses imprévues ne sont pas suffisantes, les citoyens dont il s'agit recevront des bons qui seront admissibles comme numéraire métallique en acquisition de domaines nationaux.

4^o. Le ministre des finances, sur la demande des intéressés, pourra faire mettre en vente les domaines nationaux qu'ils lui désigneront.

Le même membre fait arrêter le renvoi à la commission des finances, d'un projet de résolution sur la pêche, qu'il a autrefois présenté à l'assemblée constituante.

Dulaure obtient la parole pour une motion d'ordre sur l'instruction publique; il fait sentir d'abord quel préjudice il peut résulter pour la république, de négliger si long-tems cet important objet: il est plus facile de se donner un gouvernement nouveau que de le consolider; les victoires de nos armées, le courage, le patriotisme de tous les républicains, ont conquis la liberté. C'est à la sagesse & au génie à la cimenter: l'opinant pense que, sur-tout, on n'a pas assez travaillé à préparer nos institutions nouvelles & à déraciner les erreurs & les préjugés; il fau-

droit aujourd'hui s'aider de toutes les lumieres & adopter un plan uniforme & général.

Dulaure demande qu'on charge la commission d'instruction publique, d'examiner s'il ne conviendrait pas, 1°. d'ouvrir un concours où l'on inviteroit tous les citoyens éclairés à envoyer leurs vnes sur le meilleur plan d'instruction publique; 2°. de rédiger une instruction sur les erreurs & les préjugés qui s'opposent à ce que ce plan ne soit heureusement mis à exécution.

Ces propositions sont adoptées. — Le discours de Dulaure sera imprimé.

Le directoire exécutif adresse le message au conseil, par lequel il l'invite à s'occuper des dépenses ordinaires pour l'an 7; il annonce que, d'après les divers aperçus des dépenses qu'il joint au message, conformément à la loi, ces dépenses pourront être réduites à 600 millions; ce qui fait une diminution de 16 millions.

Après une légère discussion, le conseil arrête, sur la proposition de Génissieux, qu'il sera créé, pour s'occuper de cet objet, autant de commissions qu'il y a de différentes branches dans le service public.

Aubert, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur un message du directoire exécutif relatif aux inconvéniens que présente l'article 4 de la loi du 14 floral. Il propose en conséquence un projet de résolution, portant en substance que les commissaires de la trésorerie nationale seront autorisés à substituer aux inscriptions des lettres de crédit pour ceux qui se constitueront en avances vis-à-vis du trésor national.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & du projet de résolution, & ajourne la discussion jusqu'après la distribution.

La discussion s'ouvre sur le projet de résolution dernièrement présenté par Jacqueminot, relativement aux testamens militaires.

Un membre dit qu'il n'attaquera pas le projet au fond; le conseil s'empressera toujours, lorsque l'occasion s'en présentera, de donner de nouvelles marques de la reconnaissance nationale à nos braves freres d'armes; mais le premier article du projet paroît à l'opinant ne pouvoir être adopté, parce qu'il contient un effet rétroactif, en s'appliquant aux testamens antérieurs à la loi qu'on propose.

Seroit-ce un seul fait, le testament du général Marceau, qui auroit décidé la commission? L'opinant annonce qu'il lui seroit facile alors de faire voir que la commission a été trompée, & qu'un collatéral cherche ici à dépouiller le frere & les amis de Marceau des précieuses dépouilles de ce héros.

Mais ce n'est pas un seul testament qu'on a envisagé; il y en a sans doute beaucoup: les tribunaux vont donc retentir de réclamations aussi multipliées que scandaleuses.

Faisons cesser le mal pour l'avenir, dit l'opinant en finissant, mais point d'effet rétroactif.

Un autre membre craint qu'on n'abuse de la loi pour arracher sur le lit de douleur, à nos freres d'armes, ce qu'ils posséderont d'effet. Un verre d'eau approché de leurs levres brûlantes leur semblera un bienfait: le plus petit service leur en fera oublier de bien plus signalés dans ce moment où ils ne pourront être entièrement à eux.

Un troisieme membre combat sur-tout l'idée de créer

un *pécule castrens*, ce qui lui paroît aussi dangereux qu'inconstitutionnel: la moitié de la France est ou a été militaire; n'est-il pas à craindre qu'on ne fasse considérer tout ce qu'on pourra comme *pécule castrens*, afin d'en disposer arbitrairement.

La suite de la discussion est ajournée. On procède au scrutin pour renouveler le bureau: le résultat en sera proclamé demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 1^{er} messidor.

On reprend la discussion sur la comptabilité intermédiaire.

Delmas combat la résolution comme contraire à la constitution, propre à occasionner des dépenses considérables & à nuire à la célérité de la liquidation; il pense qu'il auroit mieux valu attribuer à chaque ministre la liquidation de chaque espece de comptabilité qui est relative à son ministere.

La suite de la discussion est ajournée. Le directoire envoie l'état par aperçu des dépenses de l'an 7: elles présentent une diminution de 16 millions sur celles de l'année courante, & s'élevent par conséquent à 600 millions.

On procède au renouvellement du bureau. Marbot est élu président à la pluralité relative. Rosée, Baudin, Levacher, Dedelay-d'Agier, étoient ses concurrents. Les secrétaires sont, Cornudet, Bar, Moreau (du Mont-Terrible), & Guyonard de Guingamp.

Bourse du 1^{er} messidor.

Amsterdam.....	58 ½, 59.	Montpellier.....	pair 15 j.
Idem.....	55 ½, 56.	Rente provis.....
Hambourg.....	192 ½, 190 ¼.	Tiers cons.....	15 fr. 38 c.
Madrid.....	12 f. 25 c.	Bon 2/3.....	2 f. 20 c.
Mad. effect.....	14 f. 88 c.	Bon ¾.....
Cadix.....	12 f. 25 c.	Bon ½.....	55 f.
Cad. effect.....	15 f. 12 c.	Or fin.....	106 f. 25 c.
Gènes.....	96 ½ à ¾, 95 ½.	Lingot d'arg.....	50 f. 50 c.
Livour.....	104 ¾, 103 ¾.	Portugaise.....	97 f.
Bâle.....	½ per., 1 ½ per.	Piastre.....	5 f. 38 c.
Geneve.....	1 ½ per. 90 j.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 65 c.
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit ¾, 430 à 435 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 300 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 83 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 6 à 8 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des isles, 3 f à 4 f. 10 c. — Sel, 5 f.

OBSERVATIONS sur la nature, l'usage & les effets des eaux thermales de Bagnères-Luchon, avec le tableau des maladies qui rendent les militaires admissibles à ce secours; par C. B. Lagrèsie, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, ancien chirurgien en chef attaché à l'hospice militaire, établi près ces eaux. A Toulouse, chez Lalanne, rue Rome, n°. 15, & à Paris, chez Mequignon l'aîné, rue des Cordeliers. Prix broché, 1 franc 50 centimes.

A. FRANÇOIS.